



PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE du Pays du Neubourg 2014-2017

Septembre 2014

Dernière Mise à jour : Mars 2015

***Le présent Projet Educatif du Territoire est porté par
la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Conformément aux compétences définies dans ses statuts,
représentée par***

- ***Jean-Paul Legendre, Président***
- ***Martine Saint-Laurent, Vice-Présidente « Soutien Vie Locale »***

Il concerne

l'ensemble des élèves des écoles élémentaires et maternelles présentes sur le territoire des 34 communes membres de la Communauté, soit environ respectivement 1300 et 800 enfants

L'aménagement des rythmes scolaires a été mis en place de façon générale à la rentrée 2014

Sauf exception, les animations proposées aux enfants le sont à titre gratuit

Correspondant :

Françoise Schreiber, Directrice Générale des Services

1, chemin Saint Célerin

BP 47

27110 Le Neubourg

Tel : 02.32.34.04.41

francoise.schreiber@paysduneubourg.fr



SOMMAIRE

PRESENTATION	5/97
I. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG	7/97
I.I. LES REALISATIONS	
I.I. 1 LA PETITE ENFANCE	
I.I. 2 LA JEUNESSE 12-17 ANS	
I.II. LES AUTRES ENGAGEMENTS	
I.II. 1 LE CISPD	
I.II. 2 LE PROJET EDUCATIF LOCAL	
I.II. 3 LE CONTRAT LOCAL CLEAC	
I.II. 4 L'ACCOMPAGNEMENT DES SIVOS	
I.III. LES ORIENTATIONS ET LES CHANTIERS EN COURS	
II. L'ORGANISATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DU TERRITOIRE	11/97
II.I. LES ECOLES (ANNEXE 2)	
II.II. LES SERVICES PERISCOLAIRES	
II.II. 1 LA RESTAURATION	
II.II. 2 LES GARDERIES PERISCOLAIRES	
II.II. 3 LE TRANSPORT SCOLAIRE	
II.III. LES SERVICES EXTRA-SCOLAIRES	
II.IV. LE PATRIMOINE IMMOBILIER	
III. LA DEMARCHE COMMUNES/COMMUNAUTE	17/97
IV. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	19/97
IV.I. LES ASSOCIATIONS	
IV.II. LES INDIVIDUELS PROFESSIONNELS OU BENEVOLES	
IV.III. LES AGENTS TERRITORIAUX	
IV.IV. LES SERVICES COMMUNAUTAIRES	
IV.V. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	
V. LES ENJEUX DU PEDT	27/97
VI. LES ORIENTATIONS	24/97
VII. LA GOUVERNANCE	26/97

PRESENTATION

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg est composée de 34 communes pour une population globale d'un peu plus de 18 000 habitants.

Elle se caractérise donc par un émiettement communal puisque une seule commune, LE NEUBOURG, compte plus de 4.000 habitants, les 33 autres étant en deçà des 1000 habitants.

BACQUEPUIS	HECTOMARE
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	HONDOUVILLE
BERNIENVILLE	HOUETTEVILLE
BROSVILLE	IVILLE
CANAPPEVILLE	MARBEUF
CESSEVILLE	LE NEUBOURG
CRESTOT	QUITTEBEUF
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	SAINT-AUBIN D'ECROSVILLE
CROSVILLE-LA-VIEILLE	SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	LE TILLEUL-LAMBERT
ECAUVILLE	TOURNEDOS-BOIS-HUBERT
ECQUETOT	LE TREMBLAY-OMONVILLE
EMANVILLE	LE TRONCQ
EPEGARD	VENON
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	VILLETES
FEUGUEROLLES	VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG
GRAVERON-SEMERVILLE	VITOT

Elle se caractérise également par une histoire très rurale et une évolution récente vers la périurbanisation. En effet, entourée de plusieurs agglomérations, Grand Evreux, CASE, CREA, elle connaît un dynamisme démographique non démenti depuis les années 90, en particulier dans les petites communes, qui attirent les jeunes ménages du fait d'un foncier et d'une qualité de vie plus attractifs. Ce sont de nouveaux habitants qui, venant des agglomérations, attendent une offre de services publics notamment pour leurs enfants, de même nature.

La nouvelle organisation des rythmes scolaires :

La réforme des rythmes scolaires a constitué pour la majorité des communes du territoire une « révolution ». Si globalement, les élus ne contestent pas les principes qui ont prévalu à cette nouvelle organisation, notamment en ce qui concerne le rythme des enfants et la création de conditions meilleures pour l'acquisition des savoirs, il n'en reste pas moins qu'ils se sont trouvés confrontés à un certain nombre de problèmes matériels, qui peuvent paraître marginaux, par rapport aux enjeux mais qui, compte tenu du caractère rural du territoire et de l'organisation scolaire qui en découle, ont des incidences importantes y compris sur, précisément, le rythme de l'enfant.

C'est tout l'enjeu de ce premier projet éducatif de territoire

I - LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

La Communauté de Communes a été créée en 2000. Elle succédait à un SIVOM du canton du Neubourg. Son territoire et ses compétences se sont étendus par rapport à cette structure préexistante, en particulier sur les services à la population, puisqu' à partir de 2005 s'est mise en place progressivement une politique ambitieuse dans le cadre d'un projet Enfance Jeunesse.

Tenant compte de la particularité du territoire : grande étendue et dispersion de petites communes, ces créations se sont faites avec la volonté de « coller » au plus près de la population et des évolutions démographiques à savoir un maillage pérenne pour les crèches, et évolutif pour tenir des évolutions démographiques pour le Relais Assistantes Maternelles et le Pôle Animation Jeunesse.

I-I LES REALISATIONS

I-I 1 LA PETITE ENFANCE

Le Relais Assistantes Maternelles :

Ouvert depuis 2005, il a connu une période de lancement avec une première animatrice, puis des remplacements successifs pour se stabiliser avec l'Educatrice Jeunes Enfants, animatrice, en poste actuellement.

Depuis l'origine, le RAM a assuré des ateliers « délocalisés » sur le territoire en fonction des lieux de domicile des assistantes maternelles.

Les crèches ou Structures Multi-Accueils (SMA) :

Au nombre de cinq, elles sont situées sur les communes d'Iville, Ecquetot, Hondouville, Tournedos-Bois-Hubert et le Neubourg, et dotées de 95 places. Dans le cadre d'une contractualisation avec la CAF, puis l'aide du Conseil Général de l'Eure et de l'Etat, elles ont été ouvertes en décembre 2007.

Aujourd'hui, après 6 années de fonctionnement, elles accueillent quasiment exclusivement des enfants du Pays du Neubourg, exception faite des accords avec deux entreprises, justifiant, a posteriori, le besoin de modes de garde.

La particularité de la Direction Petite Enfance et des 5 crèches est de s'être dotée d'un projet pédagogique inspiré de la méthode Pickler-Lockzy qui privilégie l'autonomie et la prise d'initiative de l'enfant. Ce choix n'est pas sans effet sur les savoir être des enfants sortant de ces crèches puisque il a amené des enseignants et psychologues de RASED à s'y intéresser et à solliciter des rencontres.

Elles pourraient également être « impactées » par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, avec une sollicitation de garde périscolaire pour des enfants de petite section de maternelle. Pour l'équipe d'encadrement des crèches, la conséquence pour l'enfant peut être une « perte de repères » : il est un « petit » à l'école, mais un « grand » à la crèche. Son avis n'est donc pas favorable.

I-I 2 LA JEUNESSE 12-17 ANS

Depuis 2007, a été mis en place un Pôle Animation Jeunesse pour les 12-17 ans. Au départ totalement itinérant et mobile, avec une seule animatrice, il a, malgré son succès, montré rapidement ses limites. Après le départ de la première animatrice, et quelques recrutements malheureux, le Pôle Animation Jeunesse a diversifié son offre, acquis de la visibilité pour les parents, amélioré sa mobilité avec l'acquisition d'un mini bus et étoffé son équipe (3 permanents aujourd'hui).

Il ne répond cependant pas aux attentes des jeunes, en préadolescence et de leurs parents, qui recherchent encore des lieux à l'organisation plus « classique » de Centre de Loisirs. Or, comme on le verra plus loin, l'offre est limitée sur le territoire, hors Le Neubourg.

I-II LES AUTRES ENGAGEMENTS

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg s'est également engagée dans d'autres programmes qui s'adressent également au public des jeunes, cette fois de façon plus large.

I-II 1 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL de SECURITE et de PREVENTION de la DELINQUANCE (CISPD)

Créé aux débuts de la Communauté, les actions mises en place intéressent toutes les tranches d'âge de 0 à 17 ans puisqu'il peut intervenir sous la houlette de la coordinatrice Enfance et de l'Animateur du PAJ :

- auprès du personnel des crèches, des parents sur des thèmes tels que les « douces violences »,
- auprès des élèves du collège Pierre Corneille et du Lycée Agricole du Neubourg, sur les différentes addictions et leurs conséquences, les conduites dangereuses,
- auprès des élèves des écoles élémentaires avec notamment l'opération « Le P'tit tour à vélo » qui prend différentes formes,

A ce titre, l'animateur PAJ a été agréé par l'Education Nationale pour intervenir dans les écoles, et une piste routière a été achetée pour l'éducation à la conduite en vélo.

Cette dernière action en particulier pourrait faire l'objet d'une offre développée d'animation dans le cadre des temps péri-éducatifs (voir plus loin).

I-II 2 LE PROJET EDUCATIF LOCAL

Dans la foulée de la création de structures d'accueil Petite Enfance et Jeunesse, a été lancée une démarche en vue de l'élaboration d'un Projet Educatif Local à l'échelle du territoire communautaire.

En 2006-2007, à l'occasion du Carrefour de l'Education, les tables rondes ont permis d'identifier les finalités et les valeurs à prendre en compte dans ce projet : tolérance, citoyenneté, égalité et solidarité, qui peuvent être reprises dans le projet éducatif du territoire.

Mais aussi y apparaissent les points sur lesquels il s'avérait nécessaire de porter une attention particulière comme les questions liées à la mobilité, à l'accessibilité et la diversité en matière de culture, de sports, de loisirs, avec une idée transversale : mettre en place les conditions d'une égalité d'accès pour chaque enfant ou jeune quelle que soit sa commune de résidence.

I-II 3 Le Contrat local CLEAC

Les principes énoncés dans le PEL se sont concrétisés notamment à travers la signature d'une Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle avec pour partenaires :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le Ministère de la Culture et de la Communication,
- la DASEN pour le Ministère de l'Education Nationale,
- la DRAAF pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- et enfin, depuis deux ans, l'Association l'Abordage qui propose l'artiste et assure l'organisation générale.

Dans ce cadre, l'artiste travaille, avec 5 classes du territoire à l'écriture de textes qui sont mis en valeur sous différents supports selon l'artiste (livret, CD, spectacle), sous forme écrite les premières années, puis de chansons.

Par ailleurs plusieurs classes bénéficient d'une rencontre et d'échanges avec l'artiste qui intervient également dans les bibliothèques volontaires.

I-II 4 L'Accompagnement des SIVOS

Les dernières années, et particulièrement depuis la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, les évolutions législatives, mais aussi sociales et financières, ont amené les collectivités, et plus particulièrement les SIVOS, à s'interroger sur leur fonctionnement, sur la pertinence de leur territoire, sur l'évolution des demandes des familles.

Par ailleurs, les préfets devaient élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dont un des objectifs était de vérifier la pertinence de l'existence de certaines structures pouvant paraître, sur le papier, redondantes depuis la mise en place de la coopération intercommunale à travers notamment les communautés.

Dans ce contexte, dans le cadre de la compétence « Soutien Vie locale », la Communauté de Communes a soutenu la réflexion engagée au sein des SIVOS en diligentant un consultant qui a réalisé un audit, notamment juridique mais aussi organisationnel des SIVOS, et proposé un certain nombre d'orientations, voire des coopérations intersyndicales ou avec des communes voisines (Le Neubourg).

Cette démarche, n'a pas abouti à une modification du nombre et des périmètres des SIVOS, mais a cependant permis, outre la nécessaire remise à jour des statuts, un rapprochement de ces derniers, entre eux et avec les communes voisines dotées d'écoles, ainsi autour du Neubourg par exemple.

Cette réflexion toujours en cours, par définition, connaît une nouvelle légitimité avec la réforme des rythmes scolaires, celle-ci étendant les temps d'intervention des collectivités à travers les temps péri-éducatifs et posant la question du mercredi après-midi avec, sous-jacentes, les interrogations sur le transport, ce qui accélère et renforce cette pratique et échange de services.

I-III LES ORIENTATIONS ET CHANTIERS EN COURS

Ainsi qu'il est exposé ci-dessus, la Communauté de Communes s'est largement engagée directement ou en appui dans la mise en place de structures et de services pour que chaque enfant ou jeune du territoire puisse grandir, s'épanouir et se forger un avenir dans de bonnes conditions. Beaucoup reste à faire et des réflexions, plus ou moins avancées, sont en cours.

- LE TEMPS EXTRA-SCOLAIRE

En 2011-2012, un travail d'analyse des besoins et des attentes des familles en matière de Centre de Loisirs sans hébergement a été mené, à partir de l'existant et des demandes formulées. Bien que les réunions de concertation aient attiré peu de parents, la demande moins formelle, a cependant été régulière. Une des missions du Vice-Président chargé de l'Enfance et de la Jeunesse sera de reprendre et mettre à jour le diagnostic et de proposer des scénarios, en fonction des modifications intervenues notamment pour le mercredi.

- LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Figurant désormais dans les compétences de la Communauté de Communes, deux domaines, complémentaires verront des développements importants dans les prochains mois :

1) Le Très Haut Débit, avec les travaux d'équipement de l'ensemble du territoire en fibre optique ou en solutions alternatives, avec des priorités concernant les équipements publics dont les écoles,

2) l'Ecole Numérique, qui devrait permettre une égalité de moyens et d'accès, notamment à travers le soutien à la définition des besoins, l'accompagnement technique et la maintenance. Deux chantiers importants verront le jour dans les prochains mois. On notera déjà la présence dans certaines écoles de tableaux numériques

- LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Ce schéma, qui doit être élaboré, avant mars 2015, doit faciliter la mise en commun de Services Communes/Communauté. Pour un territoire tel que celui du Pays du Neubourg, il constitue une opportunité pour les communes et syndicats de pouvoir faire appel à des compétences tant techniques, qu'administratives, partagées.

Compte tenu de tous ces éléments, et dans la continuité du Projet Educatif Local, la Communauté de Communes a proposé aux Communes l'élaboration d'un Projet Educatif du Territoire unique. Cela a été acté dans les statuts rendus opérationnels par arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2013.

II – L'ORGANISATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DU TERRITOIRE

Les communes du territoire sont de petite taille. En effet, seule la ville du Neubourg compte plus de 4 000 habitants, les 33 autres sont en dessous des 1 000 habitants.

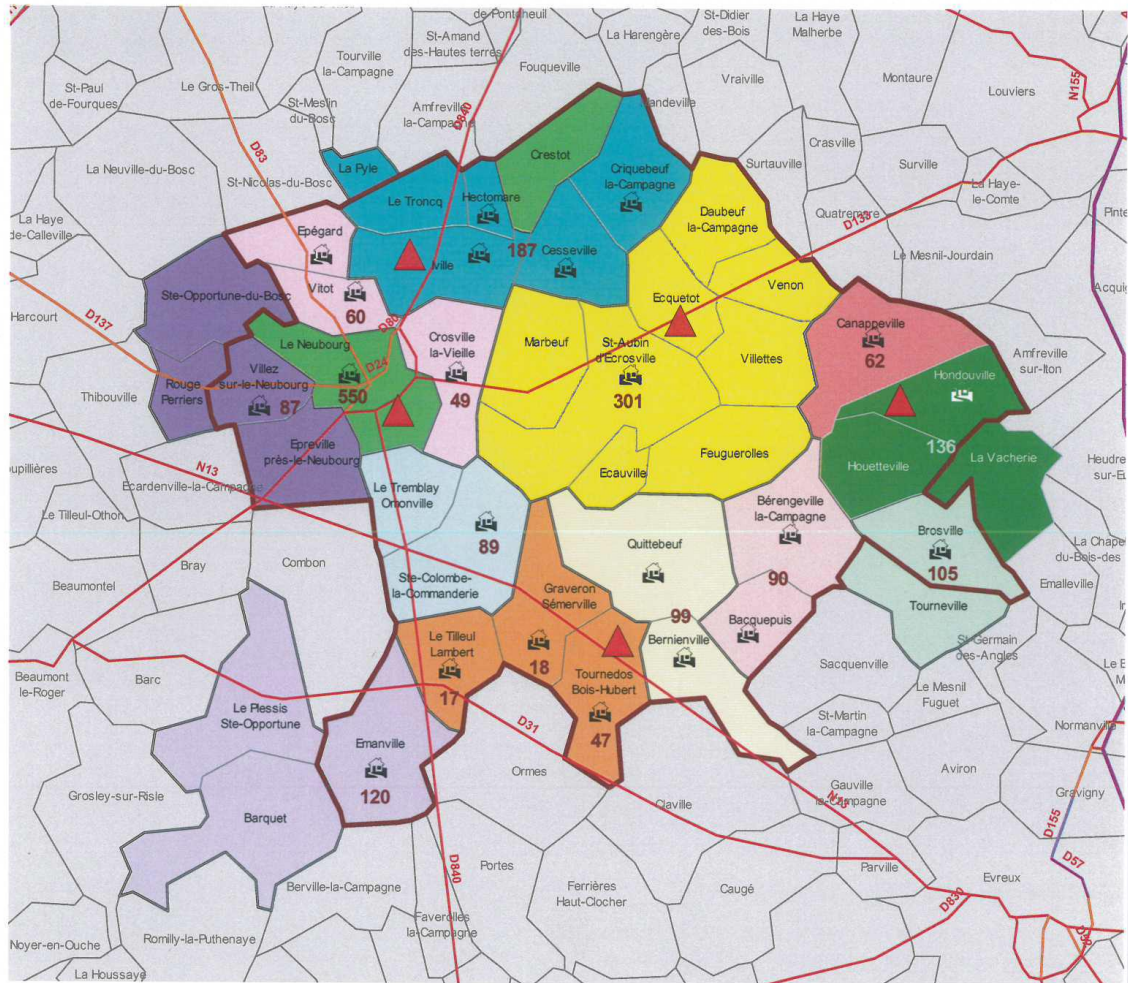
Cette caractéristique impacte le paysage scolaire de façon remarquable. On trouve des écoles communales, intercommunales, ces dernières sous forme soit regroupées soit éclatées d'où une extrême variété des situations et des moyens.

L'organisation scolaire, élémentaire et préélémentaire, sur le Pays du Neubourg est ainsi caractérisée par son extrême diversité :

Coexistent en effet :

- des écoles communales avec ou sans transport matin et soir,
- des regroupements pédagogiques sur un seul site avec des ramassages dans les différentes communes, matin et soir,
- des regroupements pédagogiques « éclatés » c'est-à-dire dont les classes sont disséminées sur différentes communes.

Sivos « Le Neubourg »



Regroupements de communes (Sivos)
(Situation février 2009)



On voit là, tout de suite, les impacts en matière **de transport** :

- pour certaines écoles, le transport du matin et du soir est à la fois un « ramassage » des enfants sur les communes d'origine et une dispersion sur les communes où sont physiquement les classes,
- la nécessité d'y rajouter un temps de transport aller/ retour le midi pour rejoindre le restaurant scolaire.

II – I LES ECOLES (Annexe 2)

Le territoire pris en compte dans le présent projet, et qui concerne les 3-12 ans, comporte donc :

➤ des communes disposant d'écoles : Le Neubourg, Canappeville, Hondouville, Sainte Colombe-la-Commanderie. A noter que ces deux dernières communes ont des accords plus ou moins formalisés, respectivement avec Houetteville (et la Vacherie hors Communauté) et le Tremblay-Omonville pour accueillir des enfants de ces dernières.

➤ des SIVOS du territoire y compris ceux dont l'aire de recrutement « déborde » le territoire communautaire : EPEVICROS, SIVOS d'IVILLE (avec La Pyle), le SIVOS des Villages, le SIVOS Tournedos-Bois-Hubert/Graveron-Semerville/Le Tilleul-Lambert, le SIVOS Bacquepuis-Bérengenville, le ROVISTEP, le SIVOS Bernienville-Quittebeuf, le SIVOS Brosville/Tourneville.

Seule l'école du SIVOS des Villages est organisée sur un seul site à Saint-Aubin-d'Ecrosville,

➤ Avec une exception : la commune d'Emanville qui fait partie du SIVOS de Barquet.

Ecoles et effectifs du pays du Neubourg (année 2013-2014)

Gestionnaire	Ecole	Type	Nombre d'enfants Primaire	Nombre d'enfants Maternelle	Total Enfants
Sivos Bacquepuis-Bérengenville	Groupe scolaire	RP éclaté 2sites	60	20	80
Sivos Brosville	Groupe scolaire	1 site	58	30	88
Sivos Epevicros	Groupe scolaire	RP éclaté	112	52	164
Sivos Iville	Groupe scolaire	RP éclaté	125	75	200
Sivos Quittebeuf-Bernienville	Quittebeuf-Bernienville	RP éclaté 2 sites	48	38	86
Sivos Tournedos-Bois-Hubert	Groupe scolaire	RP éclaté +	99	34	133
Sivos des Villages (Saint-Aubin-d'Ecrosville)	Ecole Saint-Aubin	RP regroupé 1 site	202	108	310
Canappeville	Canappeville	1 site	55	25	80
Hondouville	Hondouville	1 site	125	50	175
Sainte Colombe-la-Commanderie		1 site	148	45	193
Le Neubourg	Ecole Françoise Dolto	1 site		136	136
Le Neubourg	Ecole Dupont de l'Eure	1 site	203		203
Le Neubourg	Ecole Jean Moulin	1 site	201		201
Sivos Rovistep	Villez	1 site		70	70
Total			1436	683	2119

II – II LES SERVICES PERISCOLAIRES (Annexe 3)

II-II 1 La Restauration

Tous les gestionnaires proposent une restauration le midi, parfois avec un transport en car, dans le cas des écoles de SIVOS « éclatés », ce qui peut ajouter de la complexité dans l'organisation de TAP post déjeuner.

II-II 2 Les Garderies Périscolaires

Des garderies sont proposées de façon générale matin et soir. Il s'agit de garderies non déclarées auprès de Jeunesse et Sports, et donc non astreintes aux règles d'encadrement des enfants et de formation des agents. Ainsi, il n'y pas de contenus spécifiques à ces temps de garderie et peu d'agents sont titulaires d'un BAFA, par exemple.

II-II 3 Le Transport Scolaire

Excepté Canappeville et Sainte-Colombe-la-Commanderie, un service de transport scolaire a été mis en place :

- ***soit par un véhicule en régie*** acquis par le gestionnaire : l'existence d'un car permet de s'adapter aux modifications d'horaires. Celui-ci permet également des déplacements dans le cadre scolaire (médiathèque, piscine, etc...),
- ***soit par l'entremise du STIS du Neubourg*** dont la mission principale est la desserte du Collège Pierre Corneille du Neubourg, puis du lycée sur Louviers, lui-même en surcapacité avec près de 900 élèves.
- ***soit par convention avec la CASE.***

La nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec le choix du mercredi matin, se révèle particulièrement délicate pour les organisateurs faisant appel au SITS du Neubourg. En effet celui-ci doit assurer en priorité les transports des collégiens qui fréquentent le collège également le mercredi matin. Les autres jours, il existe peu de marge de manœuvre pour modifier les heures scolaires et du temps péri-éducatif en fin d'après-midi.

Dans tous les cas, la nécessité de transports quotidiens, quelquefois plusieurs fois dans la journée, a des impacts non négligeables sur l'organisation de la journée de l'enfant.

Nous verrons plus loin que cet élément a été déterminant dans les choix d'organisation de la nouvelle semaine scolaire.

II-III LES SERVICES EXTRA SCOLAIRES

Il existe aujourd'hui une offre limitée en matière d'accueil en Centre de Loisirs sans hébergement sur le territoire.

- un Centre de Loisirs conventionné sur le Neubourg, sous forme associative. Il peut accueillir 110 enfants. Cette structure constitue aujourd'hui un atout indéniable pour répondre à la demande du mercredi après-midi y compris pour les communes environnantes. Il est associé au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de l'Eure.

Elle continuera d'assurer, toute la journée du mercredi, l'accueil des enfants des écoles privées non astreintes à ce jour à la réforme, et d'enfants dont les parents préfèrent le centre de loisirs à l'école maternelle.

- un Centre de Loisirs non conventionné qui fonctionnait principalement un mois d'été, sous l'égide du Foyer Rural de Canappeville. Il a connu des « hauts et des bas » en matière de fréquentation, pour des raisons de coûts à la fois pour les parents et la collectivité. L'association, dans le contexte actuel envisage de réactiver le CLSH en élargissant son offre aux mercredis après-midi. Il est également un atout en particulier pour la partie est du territoire (Hondouville, Houetteville, etc...).

- des solutions existent également hors du territoire communautaire (Amfreville-la-Campagne, Evreux, etc...).

Un certain nombre de familles sont donc conduites à recourir à des CLSH hors territoire, en particulier sur Evreux.

II – IV LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Comme il est rappelé plus haut le parc immobilier scolaire est extrêmement hétérogène et se révèle peu adapté à l'organisation d'activités péri-éducatives. Plusieurs situations coexistent :

- l'école communale ou intercommunale sur un site unique. Celle-ci remplit sa fonction dans le cadre actuelle de l'organisation dans la mesure où les garderies périscolaires sont peu structurées. Elles doivent cependant faire face à l'augmentation régulière des effectifs ces dernières années du fait de l'arrivée de nouvelles familles, ainsi, par exemple, de Saint-Aubin-d'Ecroville ou Sainte-Colombe-la-Commanderie pour ne citer que les plus évidentes.

- l'école intercommunale « éclatée » qui relève d'un regroupement pédagogique. Ici l'on trouve des classes dispersées sur plusieurs communes, souvent dans l'ancienne école communale et ne comporte, hors le ou les classes, quasiment aucun local disponible.

Par ailleurs, les enseignants peuvent avoir également besoin de locaux, dans les mêmes créneaux horaires, pour assurer les APS

Cet état de fait a été aussi un des éléments déterminant pour l'organisation des TAP à la rentrée 2014, mais est aussi un élément à prendre en compte dans la réflexion sur d'éventuels projets de CLSH mieux répartis sur le territoire communautaire.

III LA DEMARCHE COMMUNES /COMMUNAUTE

Depuis plusieurs années, à la demande tant des SIVOS que des communes, la Communauté de Communes a pris un certain nombre d'initiatives afin de favoriser le rapprochement entre tous les acteurs.

AVANT LA REFORME :

- A partir de 2007, plusieurs réunions d'échanges de pratiques ont eu lieu tournant principalement autour des problématiques des services facultatifs mis en place comme :
 - o la restauration : mode de production, marchés publics, tarifications, etc...
 - o la garderie périscolaire : horaires, mode de tarifications, etc...
- 2010-2011, réalisation d'un audit de l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire sur le territoire communautaire indiqué ci-dessus.

APRES LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (ANNEXE 4) :

1) à l'initiative de la Communauté

Depuis la parution du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation des rythmes scolaires, plusieurs réunions de travail ont été organisées :

- 18 avril 2013 : présentation de la réforme et du calendrier de mise en œuvre,
- 19 juin 2013 : échanges d'expériences, point d'avancement,
- 7 octobre 2013 : nouvelle présentation en présence du représentant de l'Education Nationale,
- 23 janvier 2014, état d'avancement de chaque collectivité
- 26 mai 2014 : réunion avec les SIVOS et le SITS pour faire le point de l'organisation des transports à la rentrée 2014.

Au fil de ces différentes réunions, il a été constaté l'extrême hétérogénéité des situations et la difficulté, dans un premier temps tout au moins, d'harmoniser les pratiques, d'organiser des complémentarités.

2) à l'initiative des Maires ou Présidents de SIVOS

Sur une année, entre 2013 et 2014, tous les conseils d'écoles ont été consultés, parfois plusieurs fois, notamment en mai/juin 2014. Des rencontres avec les parents d'élèves ont eu lieu, parfois également plusieurs fois, en fonction du contexte local et de la nécessité d'adaptations.

Des enquêtes, par envoi de questionnaires, auprès des familles ont également été réalisées. Les enseignants ont également été régulièrement consultés.

Les avant-projets de PEDT devant faire l'objet de dérogation ont été transmis pour examen à la Direction Départementale de l'Education Nationale.

Les fiches individuelles figurant en annexes reprennent l'ensemble des écoles du territoire, y compris celles dont la semaine scolaire a été arrêtée dans le cadre « ordinaire ».

LA RENTREE 2014

Afin d'assurer la rentrée 2014, chaque organisateur s'est donc attaché à mettre en place une organisation propre à son aire d'intervention, en fonction de ses contraintes et des opportunités locales éventuelles :

- l'organisation de la semaine scolaire est propre à chaque gestionnaire, on trouvera donc toutes les configurations, de l'application du droit commun, 45 minutes sur 4 jours, à des

scénarios allant de 1 heure sur 3 jours à 3 heures sur un seul après-midi, à la faveur du correctif du décret Hamon,

- les durées des animations ont été organisées soit sous forme de modules fixes (9 semaines) comme au Neubourg ou, c'est le cas de la majorité, selon les périodes scolaires entre les vacances,

- les temps d'accueil périscolaires peuvent être organisés dans l'école, et/ou faire l'objet d'un regroupement sur un seul lieu. Des structures extérieures à l'école peuvent également être utilisées (ex. la médiathèque du Neubourg)

Paramètre supplémentaire à prendre en compte qui, au fil des échanges avec les intervenants approchés, est apparu déterminant : la difficulté, et les frais supplémentaires engagés pour les faire venir, le temps de déplacement allé et retour pouvant être supérieur à l'intervention.

En effet, le caractère rural avec la dispersion des écoles représente un handicap supplémentaire. Contrairement à la ville, il existe très peu, voire pas du tout, d'associations sportives, culturelles ou d'éducation populaire disposant d'intervenants professionnels ou bénévoles formés susceptibles d'intervenir.

DES QUESTIONS ENCORE EN SUSPENS

Parallèlement à l'organisation de la semaine scolaire, la principale inquiétude des familles est le découpage du mercredi, avec trois questions, qui se posent avec plus ou moins de pression selon l'école :

- le transport du matin et du midi, en particulier pour les écoles dépendant des circuits mis en place par le SITS, sous l'égide du Conseil Général de l'Eure. Face aux besoins de transport du mercredi pour les écoliers, ce dernier n'a, en effet, pas reconsidéré le nombre de circuits. De plus, il est à noter la pénurie de cars et encore plus de chauffeurs « transport en commun » sur la région, au niveau des entreprises de transport privées,

- le temps de midi, avec ou non possibilité d'un repas, dans le cadre de l'école, ou dans celui du CLSH,

- l'existence ou non de places en Centre de Loisirs et la question du transport Ecoles/CLSH.

Les solutions mises en place par les gestionnaires sont là aussi extrêmement variées. Les CLSH du Neubourg et de Canappeville se sont déclarés prêts à accueillir de nouveaux enfants, des territoires voisins disposent également de possibilités (Communauté Communes d'Amfreville-la-Campagne, GEA, etc...).

La recherche de solutions ou de décisions plus pérennes a été également obérée par le renouvellement des conseils municipaux, donc des instances décisionnelles tant des SIVOS, du SITS et de la Communauté de Communes. Le début de nouveau mandat doit être l'occasion de reprendre la question des CLSH sur le territoire.

Il a donc été acté que l'année 2014-2015 serait une année « d'apprentissage » dont il conviendrait de tirer les leçons pour la suite. C'est donc tout l'enjeu de la volonté de dissocier d'un projet de territoire unique.

IV LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

IV-I LES ASSOCIATIONS

Parallèlement aux contacts que les gestionnaires prenaient avec les associations locales ou extérieures, la Communauté de Communes a entrepris le recensement de l'ensemble des associations existantes sur le territoire afin de le diffuser mais aussi de les contacter, pour les plus importantes.

L'objectif est de disposer d'une base de données à disposition des gestionnaires, mais certaines associations ont déjà une expérience auprès des enfants ou des adolescents et devraient donc devenir des partenaires réguliers ainsi, titre d'exemple:

- le Kiosque d'Ateliers, basé à Quittebeuf, a déjà une pratique partenariale soit avec les communes, soit avec la Communauté, notamment à travers le Pôle Animation Jeunesse,
- ou l'Association «L'outil en main» dont l'objet est de faire découvrir des métiers principalement de l'artisanat aux élèves.

A noter également l'ouverture récente de deux « bibliothèques de village » à Venon et Bacquepuis qui pourrait préfigurer un meilleur maillage en complément de la médiathèque du Neubourg et de la bibliothèque pour tous d'Hondouville, ainsi qu'à Sainte-Colombe-la-Commanderie.

Cependant, hormis ces cas d'espèces, et sans doute certaines sections sportives de l'OMS ou clubs sportifs du Neubourg, les associations du territoire sont peu préparées à répondre à la demande nouvelle et un accompagnement sera peut-être envisageable pour certaines d'entre elles.

A noter également le recours à une association de jeunesse et d'éducation populaire nationale, les FRANCAS par le SIVOS Bacquepuis-Bérengenville.

D'autres associations de ce type pourraient être sollicitées.

IV-II LES INDIVIDUELS PROFESSIONNELS OU BENEVOLES

La mise en place des TAP a été l'occasion d'une recherche de compétences locales. Ainsi, des professionnels indépendants ont-ils proposé leurs services : conversation anglaise, yoga pour enfants, danses folkloriques, peintres locaux etc...

A moyen terme, dans le cadre des partenariats engagés par la Communauté de Communes, avec des interlocuteurs, tels que la Mission Locale d'Evreux, Pôle Emploi, il sera porté une attention particulière aux projets individuels qui pourraient se manifester.

La sollicitation de parents d'élèves ou de membres d'associations bénévoles pourra également être recherchée.

IV-III LES AGENTS TERRITORIAUX

Les agents employés dans les écoles, que ce soient en tant qu'Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle (ATSEM) ou dans les services connexes, restaurant et surtout garderies périscolaires, constituent un vivier potentiel de ressources pour l'encadrement des TAP.

Cependant, comme il a été dit plus haut, les Garderies Périscolaires n'étant pas agréées, peu d'agents sont titulaires au moins d'un BAFA, seuls un, voire deux organisateurs, se sont préoccupés de leur assurer ce bagage « minimal ».

La mise en place des rythmes scolaires peut constituer une opportunité :

- pour les agents de monter en qualification notamment en matière d'encadrement des enfants, gagner en diversification de leurs missions,
- pour les Communes ou SIVOS, de sécuriser et d'assurer tant la continuité que la qualité des interventions auprès des enfants que ce soient dans le cadre des TAP ou même des Garderies Périscolaires,
- mais aussi de faciliter, à terme, la transformation de ces dernières en véritables accueils périscolaires.

La Communauté de Communes, qui dispose, pour ses propres services, d'un Plan de Formation Pluriannuels, s'est engagée à organiser des cursus de formation de type BAFA.

IV-IV LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les services communautaires sont impliqués à plusieurs titres :

- dans l'animation du PEDT : élaboration, définition des projets, animations du groupe de pilotage, relations avec les correspondants PEDT des écoles, etc... Cette mission sera confortée par l'arrivée d'un Directeur des Services à la Population qui sera chargé du projet et y associera les responsables de services de son ressort tels que le responsable du PAJ et le Directeur Petite Enfance,
- dans la mise à disposition, voire la mutualisation de moyens, notamment informatiques, Gestion des Ressources Humaines mais aussi du matériel (valises de livres ou de jeux, matériels sportifs, etc...),
- mais aussi éventuellement de recrutement direct de personnel d'encadrement ou d'animateurs spécialisés,
- enfin, certains services sont susceptibles de proposer des animations, à partir de leurs missions et savoir-faire propres : ainsi dans le domaine de l'Environnement : déchets, cycle de l'eau, etc... A titre d'exemple, le Service Déchets a acquis une mallette éducative d'exercices ludiques et l'ambassadrice de tri élabore une offre d'animation sur le thème des déchets.

IV-V LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

La CAF de l'Eure est déjà partenaire dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé avec la Communauté de Communes, ainsi qu'avec l'association du centre de Loisirs du Neubourg. Par ailleurs, elle vient d'agréer l'association « Le Kiosque d'Ateliers » basé à Quittebeuf comme **Espace de Vie Sociale**.

La CAF accompagne les démarches des collectivités ou associations qui le souhaitent dans leurs projets de CLSH ou d'ALSH.

Elle sera associée en particulier à la réflexion au niveau communautaire sur les CLSH.

Le Conseil Général de l'Eure

Le CG27 est un interlocuteur déterminant pour la mise en place des circuits de transports scolaires, en accord avec la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

Par ailleurs, le volet « culture » étant privilégié dans le présent PEDT, un rapprochement avec la Bibliothèque Départementale de Prêt pourra être engagé, notamment en termes de conseils.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute Normandie

Dans la continuité de l'action engagée à travers le CLEAC notamment, il est souhaitable de continuer la collaboration dans le cadre du volet « culture ».

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Là aussi le partenariat a déjà une histoire avec la Communauté de Communes et le Lycée Agricole du Neubourg notamment à travers le CLEAC, la présence de la ferme du lycée est aussi un plus en matière d'animations.

Par ailleurs, le volet « développement durable » peut aussi être un terrain de collaboration, par exemple en termes d'alimentation.

La MSA

La MSA est signataire du contrat Enfance Jeunesse du Pays du Neubourg.

Dans ce cadre, elle sera associée à la démarche engagée à travers le PEDT.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

L'appui et les conseils de la Direction de la Cohésion Sociale, notamment du Pôle Jeunesse, Sports, vie associative, seront nécessaires notamment en matière de formation des personnels et des animateurs, mais aussi pour les organisateurs qui s'y engagent, en matière de réglementation, pour la mise en place de CLSH ou ALS déclarés.

V - LES ENJEUX DU PEDT

La mise en place d'un Projet de Territoire peut être considérée, à l'échelle du territoire, comme une véritable opportunité pour répondre de façon « pro-active » à un certain nombre de problématiques qui ont été identifiées de façon suffisamment nette pour justifier la mise en place d'actions volontaristes pour tenter de les atténuer, pour les générations aujourd'hui en âge scolaire et demain des citoyens sur le marché du travail.

Deux problématiques majeures se posent sur le territoire communautaire :

- le niveau scolaire,
- l'isolement.

«La Haute-Normandie se distingue de longue date par des résultats scolaires inférieurs à la moyenne nationale.

.....

Ces indicateurs de réussite scolaire moins favorables se traduisent par une insertion des jeunes plus difficile.

.....

Le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme ni qualification est encore important : environ 15% des jeunes n'ont aucun diplôme et 6% n'ont que le brevet des collèges. Entre 18 et 25 ans, environ un jeune sur 5 est à l'écart d'un dispositif de formation ou de l'emploi. En Haute Normandie, pour certaines générations, l'absence de diplôme n'a pas été trop fortement préjudiciable en matière d'accès à l'emploi. Même si le diplôme est aujourd'hui un atout incontestable, ces possibilités, même restreintes, existent toujours. Cependant, face aux nombreuses mutations de l'économie, il est peu probable que les jeunes aient des trajectoires professionnelles aussi linéaires que leurs parents et les moins diplômés pourraient ne pas être suffisamment armés pour faire face aux changements à venir »

(Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'exclusion sociale Haute Normandie - Diagnostic Statistiques INSEE - novembre 2013)

Cette analyse qui concerne l'ensemble de la Région peut s'appliquer en tous points sur le territoire du Pays du Neubourg.

Plusieurs indicateurs locaux viennent corroborer ce tableau :

- des projets d'école, majoritairement fortement axés sur la hausse de niveau des acquis de base en matière d'apprentissage,
- une forte déperdition d'élèves entre le collège et le lycée, alors même que les élèves qui poursuivent ont de bons résultats,
- les observations menées par les animateurs du Pôle Animation Jeunesse, notamment sur le phénomène de décrochage scolaire,
- les statistiques des observatoires de l'emploi, que ce soient la Maison de l'Emploi d'Evreux ou le Pôle emploi, tous relèvent le taux important de jeunes en recherche longue voire inaboutie d'emploi, avec des risques de désocialisation.

Cette problématique rejoint donc le deuxième handicap du territoire qui se définit comme un des facteurs multiples d'isolement :

- la quasi-absence d'équipements culturels structurants, hors le Neubourg,
- et de fait, des frais et des durées de transport importants pour un certain nombre de collectivités,
- des communes de petite taille et éparpillées,
- un habitat pavillonnaire très « individuel » qui ne facilite pas les relations de voisinage entre enfants,
- des lieux de rencontres se limitant à la rue (dangereuse ?), à la salle des fêtes ou salle polyvalente quand elle existe.
- un dynamisme démographique qui va de pair avec des mouvements entrée/sortie relativement importants et l'arrivée de « rurbains » sans attaches locales.

VI LES ORIENTATIONS

Au vu de ce diagnostic du territoire en matière d'offres et de possibilités d'animation en direction des enfants, en particulier des 3-12 ans, et dans la continuité du Projet Educatif Local déjà existant, la stratégie portera sur deux axes principaux :

- proposer une offre, notamment au niveau des TAP, de qualité dans les domaines culturels, des nouvelles technologies, de l'environnement, de la citoyenneté,
- tendre à assurer des propositions de même niveau tant en matière de temps péri-éducatifs, péri ou extrascolaires sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les domaines auxquels il sera porté une attention particulière seront donc prioritairement :

- **la culture, au sens large du terme, et notamment** :
 - toutes les animations favorisant la pratique de l'écrit, du texte, de l'enrichissement du vocabulaire sous quelque forme que ce soit, en s'appuyant sur les bibliothèques identifiées, la pratique théâtrale y compris les techniques d'improvisation, les jeux y compris les « serious-games »,
 - l'apprentissage et la pratique des nouvelles technologies, y compris la maîtrise de l'usage des réseaux sociaux,
 - la musique, la danse, l'expression corporelle, etc...
- **le développement durable, toujours au sens large** :
 - les animations de sensibilisation à l'environnement : gestion des déchets, pratiques de jardinage, découverte du milieu rural, ateliers de réemploi ou de détournement d'objets, etc...
 - les animations du « bien vivre » : autour de l'alimentation, de la pratique du sport, des activités manuelles, etc...

La mise en œuvre de ces orientations demande :

- un véritable travail de partenariat avec les enseignants afin de définir le périmètre de compétences de chaque partie et leur complémentarité,
- d'être à l'écoute des parents, mais aussi des enfants sur leurs souhaits et leurs interrogations,
- de s'appuyer en priorité sur les ressources du territoire comme les associations ou le personnel territorial,
- une mise en œuvre progressive, tenant compte à la fois du point de départ mais aussi d'autres calendriers comme la mise en œuvre de l'accessibilité à internet et l'acquisition de matériel adéquat, dans les écoles, l'adaptation ou la création de locaux, Pour ce dernier point, les capacités financières seront bien évidemment déterminantes.

VII LES OBJECTIFS ET LEUR EVALUATION

L'année 2014-2015 sera à la fois l'année d'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires mais aussi de la mise en place d'outils pour mesurer l'évolution du Projet Educatif de Territoire :

- la mise en place d'un observatoire sur les services péri-éducatifs, périscolaires et extra-scolaires auprès de l'ensemble des écoles du territoire,
- un compte rendu annuel de la mise en place du plan de formation à destination des agents territoriaux concernés avec notamment le suivi des diplômes obtenus, en particulier le BAFA,
- une analyse annuelle des créations d'emploi liées aux Projet Educatif de Territoire,
- un suivi des fréquentations par les enfants de ces services, tant en nombre, qu'en assiduité,
- enfin une enquête de satisfaction sera réalisée annuellement auprès de toutes les familles concernées.

Ceci donnera lieu à un rapport annuel qui sera présenté au Groupe de Pilotage, au Conseil Communautaire, à chaque instance communale ou syndicale concernées.

VIII LA GOUVERNANCE

Comme nous l'avons vu précédemment le caractère communautaire du PEDT, rendu légitime par l'existence d'un Projet Educatif Local mais dans un contexte où les communes et SIVOS gardent la maîtrise des domaines scolaires et périscolaires, est, de ce fait particulier dans son mode de fonctionnement et de prises de décisions.

Il convient donc d'en prendre acte et que le mode de gouvernance mis en place en tienne compte tout en étant suffisamment efficace pour créer une véritable dynamique entre tous les « agissants » et que les avancées et les propositions des uns bénéficient aux autres.

Le Comité Technique :

Groupe resserré, il assure la maîtrise et coordonne toute la démarche, avec l'appui du chef de projet communautaire, en l'occurrence le futur Directeur des Services à la Population (DSSP) (*Recrutement en cours*).

- Composition :

- la Vice-Présidente chargée du Soutien à la Vie Locale,
- son adjointe,
- le Vice-Président Enfance Jeunesse,
- la Directrice Générale des Services.

Le Comité de Pilotage :

- La Vice-Présidente chargée du Soutien à la Vie Locale,
- le Maire du Neubourg ou son représentant,
- Deux Présidents de SIVOS « éclaté » ou son représentant,
- un représentant de Parents d'Elèves,
- un représentant des Enseignants,
- la Directrice Générale des Services,
- le Directeur des Services à la Population,
- le Responsable du Pôle Animation Jeunesse,
- un représentant d'une Association de CLSH,
- le Directeur Départemental de l'Education Nationale ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Affaires Culturelles ou son représentant,
- le DRAAF ou son représentant,
- le Directeur de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- la Caisse d'Allocations Familiales.

Les Groupes de Travail :

1) Groupe de travail « Temps de l'Enfant »

- **Missions :**

Le rôle de ce groupe sera d'étudier tout ce qui relève de l'organisation et des moyens mis à disposition tant des écoles que des activités péri ou extra scolaires : transport, locaux, restauration, etc... et de proposer aux gestionnaires des pistes d'amélioration, de mutualisation des moyens.

- **Composition :**

- le Président ou son représentant,
- le Président du SITS ou son représentant,
- le Président du CG 27 ou son représentant,
- un représentant de la CAF
- le Directeur des Services à la Population,
- un enseignant,
- un parent d'élèves.

2) groupe de travail « Culture/Nouvelles Technologies »

- **Missions :**

Ce groupe de travail est une instance de réflexion et de propositions, d'analyse en matière d'animations culturelles. Il aura notamment en charge les relations avec les bibliothèques du territoire, mais devra aussi, en matière de nouvelles technologies, suivre l'évolution des travaux d'installation du Très Haut Débit sur le territoire qui seront étudiées et proposées.

- **Composition :**

- le Président ou son représentant,
- un membre de la Commission « réseaux secs » de la Communauté,
- un représentant de la Direction Service à la Population,
- un représentant de l'Education Nationale,
- un représentant de la DRAC,
- un enseignant,
- un parent d'élèves,
- un représentant d'une association culturelle (Le Kiosque d'Ateliers).

3) Groupe de travail « Environnement/Citoyenneté »

- Missions :

Il aura en charge la réflexion dans les domaines de l'environnement (déchets, paysages), de la santé (sport, alimentation), de la citoyenneté (conduite du piéton ou du cycliste, jeu autour des règles de vie « démocratiques », etc...

- Composition :

- l'Adjointe à la Vice-Présidente Soutien Vie Locale,
- un représentant de la Commission Jeunesse,
- le Directeur de l'Aménagement et du Cadre de Vie ou son représentant,
- un membre du CISPD,
- un représentant de la DRAAF (ou du lycée agricole),
- le Vice-Président Enfance/Jeunesse,
- le Responsable du PAJ,
- une association sportive
- un représentant d'une association environnementale (Jardiniers de France, la Main et l'Outil),
- un représentant d'une association sportive,
- un enseignant,
- un parent d'élèves.

(Ces compositions sont susceptibles de modifications en fonction des nécessités)

Les correspondants locaux

Ils assurent le lien permanent avec les écoles pour que le travail de terrain soit en cohérence avec les travaux des groupes de travail, ils participent ainsi à son élaboration et sa réalisation, le chef de projet « PEDT » au niveau de la Communauté aura un référent pour chaque école (voir fiches individuelles).

Ceux-ci participeront aux groupes de travail autant que besoin.